



COMITE SYNDICAL

Séance du 13 février 2025 à 18h30

Salle des fêtes de SAINT-GERMAIN-ET-MONS

PROCES VERBAL

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **Jeudi 13 février à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 23 à Saint-Germain-et-Mons, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/02/2025.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE (remplace Olivier DUPUY), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Jean-Roland GUY (remplace Daniel COTS), Alain PREVOST, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Michel DREUIL, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, René VISENTINI, Jérôme BETAILLE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Gérard MARTIN, Frédéric HOGUET, Alain ROUSSEL (remplace Florent FARGE), Francis MONTAUDOUIN (remplace Jean-Marc GOUIN), Fabrice DUPPI, Gérard MOURET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Joël HELLIAN, Daniel COTS, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Maurice BARDET, Jean-Claude CASTAGNER, Thierry GROSSOLEIL, Lucien POMEDIO, Serge TABOURET, Thierry DEGUILHEM, Florent FARGE, Jean-Marc GOUIN.

Secrétaire de Séance : Madame Michelle DORANGE.

Mme Michelle DORANGE, Maire de Saint-Germain-et-Mons, souhaite la bienvenue aux délégués syndicaux. Elle souligne la vitalité des associations de la commune.

Le président la remercie pour l'accueil du comité syndical en cette salle.

Il précise qu'un projet de délibération relatif à la cession et au remplacement du véhicule de service a été déposé sur table : il explique que cette décision doit être prise rapidement car le prix de l'offre ne pourra pas être maintenu au-delà du 28 février.

C'est pourquoi, le président propose aux délégués syndicaux de bien vouloir ajouter ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

1. VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 5 DECEMBRE 2024

Le compte rendu a été adressé aux délégués avec la convocation. Il est approuvé à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. Pascal DELTEIL, en sa qualité de rapporteur, rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité. Un rapport a été adressé aux délégués syndicaux présentant les principales données financières de l'année 2025 connues à ce jour (budget principal) pour servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires.

Après avoir rappelé les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires fixés par la loi et présenté le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, ses ressources matérielles, l'équipe technique et ses missions, M. Pascal DELTEIL, en sa qualité de rapporteur, expose les éléments principaux du rapport transmis aux délégués, à savoir le bilan financier 2024 et les perspectives budgétaires 2025.

Le bilan 2024

Le budget primitif 2024 a été voté pour un montant de 243 649 € en section de fonctionnement et de 106 034,70 € en section d'investissement, avec reprise des résultats 2023 à savoir : un excédent de 13 342,22 € en fonctionnement et un excédent de 73 154,57 € en investissement.

Dépenses

L'exécution budgétaire 2024 a été modérément impactée par l'inflation. Au regard des dépenses réalisées en 2023, les dépenses de fonctionnement 2024 au chapitre 011 restent stables, ce qui s'explique par :

- le contrat passé par le syndicat pour la maintenance du site internet a garanti le maintien des tarifs en 2024,
- les nouveaux tarifs adoptés par l'ATD ont révélé une surfacturation antérieure, ce qui nous a conduit à négocier la gratuité de leurs prestations SIG pour deux ans,
- la hausse des loyers est contenue à 3,5 % depuis la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,
- l'augmentation du prix des fluides et un accroissement des volumes consommés ont été compensés par une diminution de charges comme l'entretien des installations et l'entretien général, ce qui a entraîné un remboursement de 422 € sur les provisions pour charges versées en 2023,
- le recours fréquent aux réunions en visioconférence permet de stabiliser les dépenses en carburant.

En 2024, une augmentation de 0,5 % du point d'indice majoré à compter de janvier a impacté les salaires ce qui a accru les dépenses au chapitre 012.

Recettes

En investissement, les amortissements ont continué d'accroître l'excédent constaté depuis 2021, atteignant 73 155 €.

En fonctionnement, les participations des EPCI ont été maintenues à leur niveau de 2023.

La décision de réviser le SCoT a généré l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) « Documents d'urbanisme » de 17 000 € en recettes de fonctionnement. Cette recette imprévue explique en partie l'excédent constaté en fin d'exercice.

Perspectives budgétaires 2025

L'élaboration du budget primitif 2025 du Syndicat s'inscrit dans un contexte de transition, marqué par des défis environnementaux, économiques et réglementaires. Ce rapport d'orientations budgétaires, propose une synthèse des perspectives financières et stratégiques pour l'année à venir. Il met en lumière les priorités du SyCoTeB, notamment le lancement effectif de la révision du SCoT, essentielle pour procéder à l'analyse réglementaire des résultats de la mise en œuvre du SCoT, accompagner les évolutions du territoire et respecter les exigences légales et environnementales notamment dans la déclinaison du SRADDET approuvé en novembre 2024.

Contexte et Objectifs

1. Révision du SCoT

- o La reprise des consultations publiques,
- o Les études approfondies,
- o La modernisation du PCAET intégré.

2. Conformité légale et transition écologique

- o Mise en application des objectifs du SRADDET en matière d'absence d'artificialisation nette des sols,
- o Contribution à l'atteinte des objectifs nationaux en lien avec la loi Climat et Résilience.

3. Maintien de la stabilité financière

Tout en assurant la continuité des services et des engagements du syndicat, l'accent sera mis sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.

Le SyCoTeB poursuivra la mise en œuvre des objectifs du SCoT en vigueur, le dialogue avec les maîtres d'œuvre et les EPCI en charge des documents d'urbanisme, le travail partenarial avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, ...) et assurera la promotion du contenu du SCoT auprès des porteurs de politiques publiques pouvant contribuer à la réalisation de ses objectifs notamment dans le cadre des projets de mandatures (communes, E.P.C.I., ...) ainsi qu'auprès des porteurs de projets privés (habitat, développement économique...)

Les opérations qui résultent de l'application du SCoT s'inscrivent dans la durée, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur réalisation effective.

Comme les années précédentes, une ligne de trésorerie sera souscrite à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

En fonctionnement

Concomitamment au lancement effectif cette année de la révision du SCoT, la nécessité de remplacer le véhicule de service est prévue via une location longue durée de 36 mois permettant de lisser les dépenses grâce à un loyer mensuel fixe qui inclut l'entretien ce qui évite les dépenses liées à l'usure et une garantie « perte pécuniaire » en cas de dommages sur le véhicule. La mise à niveau du site internet est également intégrée.

Il est à noter une hausse générale des primes d'assurance : + 30 % pour la multirisques et + 10 % pour le véhicule. M. DELTEIL précise qu'une demande d'ajustement de ces tarifs est en cours auprès de l'assureur.

Le chapitre 012 est évalué en tenant compte des avancements d'échelons prévus en 2025, et d'une hausse des charges avec + 1 % de la cotisation « Maladie – maternité » et + 3 % de la cotisation d'assurance vieillesse (CNRACL).

En investissement

La procédure de révision du SCoT engagée par décision du comité syndical le 5 décembre 2023 a été suivie par un appel d'offres lancé en mai 2024. Toutefois, en juillet, le comité syndical a déclaré le marché sans suite au motif d'une insuffisance de concurrence. De nouvelles dépenses sont donc inscrites au chapitre 20, article 202 (élaboration et révision des documents d'urbanisme) pour couvrir les frais d'annonce légale d'un nouvel appel d'offre relatif et les factures 2025 des bureaux d'études qui seront retenus pour réviser le SCoT.

1) Les dépenses

- Des dépenses de fonctionnement

Elles correspondent aux dépenses engagées en fournitures et prestations, services extérieurs, frais de personnel, nécessaires au bon fonctionnement du syndicat à hauteur de 187 758 €. Les autres charges à caractère général s'élèvent à 26 510 € et les charges financières (intérêts payés pour utilisation de la ligne de trésorerie) à 200 €.

Un virement de 22 000 € est prévu à la section d'investissement.

L'augmentation de 18 % du chapitre 011 s'explique par le transfert des dépenses en matière d'assurance du personnel jusqu'alors inscrite au chapitre 012.

Les études SCoT et Plan Climat sont des dépenses d'investissement qui génèrent des amortissements pesant lourdement sur nos dépenses de fonctionnement. Si l'on y ajoute l'amortissement des autres biens du syndicat (matériel informatique et mobilier) et des crédits en prévision de l'amortissement au prorata temporis des biens mobiliers inscrits dans le budget prévisionnel 2025, le total des dotations aux amortissements est de 32 000 €.

- Des dépenses d'investissement

Dans la perspective de relance du marché "révision du SCoT du Bergeracois valant PCAET", les premières factures des bureaux d'étude ayant remporté le marché pourraient parvenir au SyCoTeB au second semestre 2025 : 134 800 € sont donc inscrits au projet de budget.

Des dépenses en matériel de bureau et informatique sont également envisagées pour 1 700 €.

Enfin, comme chaque année, les subventions d'investissement reçues pour l'élaboration du PCAET (approuvé en 2018) et la révision du SCoT (approuvé en 2020) seront « amorties » à hauteur de 11 081,70 €.

2) Les recettes

- Des recettes de fonctionnement

Le président rappelle que le SyCoTeB a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) LIFE BIODIV'France, porté par la Fédération des SCoT et financé par l'Union Européenne qui vise à accompagner 30 SCoT volontaires dans la construction d'une politique ambitieuse de protection et valorisation de la biodiversité, en intégrant les enjeux écologiques au cœur des stratégies territoriales. Etre lauréat de cet AMI ne représentera pas l'apport de ressources financières supplémentaires mais permettra au SyCoTeB de bénéficier, sans nouvelle dépense à prévoir au budget, d'un accompagnement technique et stratégique réalisé par une ingénierie spécialisée pour renforcer la place de la biodiversité dans le SCoT.

En revanche, la révision du SCoT devrait abonder les recettes de fonctionnement par l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) « Documents d'urbanisme » mais les critères d'attribution et de bonification n'étant pas actuellement connus pour 2025, il n'est pas possible d'inscrire un quelconque montant au budget.

Chaque EPCI membre du syndicat mixte supporte les dépenses correspondant aux compétences transférées au syndicat, relatives à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du SCoT et du PCAET, ainsi que les charges de fonctionnement général de celui-ci. La participation des E.P.C.I., déterminée annuellement par l'assemblée délibérante conformément aux statuts, est estimée à 219 000 €, selon la répartition prévisionnelle suivante (proportionnellement à la population, chiffres de la population totale INSEE au 01/01/2025) :

CAB (63 239 hab.) : 152 593,00 € (151 324,60 € en 2024)

C.C Bastides Dordogne Périgord (18 935 hab.) : 45 689,35 € (45 928,65 € en 2024)

C.C. Portes Sud Périgord (8 586 hab.) : 20 717,65 € (20 775,75 € en 2024)

- Des recettes d'investissement

La révision du SCoT sera cette année en partie financée par les excédents d'investissement générés par les amortissements depuis 2021 (93 585,33) et l'amortissement des immobilisations en cours (32 000 €). Un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 22 000 €.

Le Président indique qu'était joint au rapport d'orientations budgétaires qu'il vient d'exposer un tableau présentant le budget voté en 2024, son exécution et un projet de budget pour 2025. Ces éléments ont été transmis aux délégués syndicaux avec la convocation.

A l'issue de la présentation du rapport, l'assemblée prend acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025.

3. CESSION ET REMPLACEMENT DU VEHICULE DE SERVICE

M. Pascal DELTEIL, en sa qualité de rapporteur, rappelle qu'initialement, le remplacement du véhicule de service, une Renault Clio 4 TCe 90 modèle 2012, acquis en 2013 était prévu au budget 2024 (location). Toutefois, son utilisation a été prolongée d'un an, retardant un renouvellement nécessaire.

Différentes offres ont été comparées et il apparaît que la Renault Clio Evolution E-Tech Hybrid 145 version standard, dans la catégorie des citadines hybrides, présente le meilleur rapport qualité-prix. Ce choix permettrait d'améliorer l'empreinte écologique du véhicule de service et d'en optimiser la sécurité.

L'entreprise FAURIE Auto Bergerac propose d'acquérir par crédit-bail une Renault Clio Evolution E-Tech Hybrid 145 version standard selon les conditions suivantes :

- une reprise du véhicule de service Clio 4 TCe 90 pour un montant de 4064,15 € TTC couvrant le premier loyer majoré ;
- 36 mensualités d'un montant de 303,23 € TTC, assurances (perte financière automobile et emprunteur) et contrat de services inclus comprenant notamment une extension de la garantie constructeur et l'entretien constructeur ;
- une option d'achat finale de 15 512,20 € TTC, qui peut être levée ou non, au choix de la collectivité dans trois ans.

L'organisme de financement est Mobilize Financial Services (ex-DIAC).

La cession du véhicule Renault Clio 4 TCe 90 acquis en 2013, portant le n° d'inventaire 8/2013 et dont la valeur nette comptable est à zéro, fera l'objet d'une sortie de l'actif et des écritures de cession correspondantes.

M. DELTEIL précise que l'offre prévoit 10 000 kilomètres par an, ce qui est cohérent avec le kilométrage du véhicule de service actuel qui a effectué 120 000 en 12 ans.

PROPOSITION :

Il est proposé à l'Assemblée

- de remplacer le véhicule de service actuel par une Renault Clio Evolution E-Tech Hybrid 145,
- d'autoriser le président à céder la Clio 4 TCe 90 au prix de 4064,15 € TTC à Faurie Auto Bergerac, à signer tous documents utiles à cet effet et à passer les écritures comptables de cession ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la commande du nouveau véhicule et à la mise en place du crédit-bail pour son acquisition, dans les conditions exposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

4. ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24

M. Michel DELFIEUX, en sa qualité de rapporteur, expose qu'au vu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.812-3 et suivants, du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, du décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) en date du 22 novembre 2024 déterminant les conditions d'adhésion des collectivités et établissements publics au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24, considérant la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, il est proposé d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 (la convention d'adhésion a été adressée aux délégués avec la convocation).

PROPOSITION :

En conséquence, il est proposé au comité syndical

- d'accepter les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

4. PRESENTATION DU BILAN TERRITORIAL DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE 2016-2024

Christophe ANDRES présente un bilan territorial du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), arrivé à échéance fin 2024.

Les données utilisées proviennent de l'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat (AREC) et sont exposées pour chaque EPCI du territoire du SCoT du Bergeracois.

1. Les dépenses énergétiques (2021)

Elles atteignent :

- 160,15 millions d'€ pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), soit 2 635,57 € par habitant,
- 24,84 millions d'€ pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP), soit 2 944,20 € par habitant,
- 68,5 millions d'€ pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP), soit 3 682,94 € par habitant.

Il est souligné que la dépense par habitant englobe celle des entreprises, ce qui explique le montant individuel pour la CCBDP qui comprend des industries très consommatrices telles que les papeteries.

Les secteurs les plus consommateurs sur les 3 EPCI sont les transports routiers et le résidentiel, mais aussi l'industrie hors branche énergie pour la CCBDP.

La répartition selon les types d'énergie montre une nette prédominance des produits pétroliers et de l'électricité dans la consommation.

2. La consommation énergétique (2021)

La consommation d'énergie finale par habitant atteint :

- 1524,45 GWh soit 25,09 MWh/habitant pour la CAB,
- 206,85 GWh soit 24,52 MWh/habitant pour la CCPSP,
- 807,8 GWh soit 43,43 MWh/habitant pour la CCBDP.

Le résidentiel et les transports sont les secteurs les plus consommateurs sur la CAB et la CCPSP tandis que l'industrie est le premier secteur consommateur sur la CCBDP (48.1 %).

Il est indiqué qu'1 GWh correspond à la consommation annuelle de 200 foyers.

3. Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2021, elles atteignent 5,08 tCO₂e/habitant de la CAB, 8,09 tCO₂e/habitant de la CCPSP et 9,75 tCO₂e/habitant de la CCBDP.

L'unité de mesure est la tonne équivalent CO₂ (tCO₂e). Les gaz émis et mesurés sont le CO₂ mais aussi le méthane, le protoxyde d'azote... Ce dernier se trouve principalement dans les engrais d'où son influence notable dans les résultats d'un territoire sur lequel l'agriculture est importante.

Des diagrammes montrent la répartition des émissions par secteur (agriculture et forêt, transports, industrie, résidentiel, etc.).

4. La production d'énergies renouvelables (EnR) hors biocarburants

En 2022, elle est de 209,94 GWh pour la CAB, de 49,81 GWh pour la CCPSP et de 208,39 GWh pour la CCBDP, avec, pour ce territoire, une grosse production d'hydroélectricité (57,2 % de la production totale d'EnR).

La production de bois (bûches, granulés, plaquettes) est importante sur l'ensemble du territoire du SCoT de même que le photovoltaïque dont la production est notable sur la CCPSP avec le parc solaire de Faux.

5. Le stockage de carbone

Le stockage de carbone additionnel annuel désigne la quantité supplémentaire de carbone que les écosystèmes (forêts, sols, zones humides) parviennent à capturer et stocker chaque année par rapport à une situation de référence.

Le stockage de carbone additionnel annuel en 2021 est de 85,37 ktCO₂e pour la CAB, de 20,47 ktCO₂e pour la CCPSP et de 143,09 ktCO₂e pour la CCBDP.

Le premier poste permettant ce stockage est, sur le territoire du SCoT, la forêt, tout particulièrement sur la CCBDP. Viennent ensuite les cultures pour la CCPSP et la vigne pour la CAB.

6. Indicateurs socio-économiques

Les 30 951 logements du territoire de la CAB sont principalement chauffés à l'électricité (38,6 %), au gaz (28,8 %), au bois (18,5 %) et au fuel (12,3 %).

Pour les 4872 logements de la CCPSP, les principaux ratios sont les suivants : électricité (35,5 %), bois (33,6 % et fuel (26,5 %).

Enfin, les 11 543 logements de la CCBDP sont chauffés au bois (36,5 %), à l'électricité (26,5 %), au fuel (24,3 %) et au gaz (7,6 %).

Chaque EPCI compte une proportion importante de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement (17,5 % en moyenne) et à la mobilité quotidienne : 17,4 % sur la CAB, 19,7 % sur la CCPSP et 21,8 % sur la CCBDP.

La précarité énergétique sera un volet à renforcer dans le futur programme d'actions du PCAET.

7. Mobilité

A l'échelle du SCoT, les déplacements domicile-travail sont très largement effectués en voiture.

CONCLUSION

L'analyse des données actualisées issues de l'AREC met en lumière les dynamiques énergétiques et environnementales spécifiques à chaque EPCI. Bien que des avancées aient été constatées, des défis majeurs persistent, nécessitant des actions différenciées dans le futur SCoT-AEC intégrant le PCAET.

- Synthèse des principaux constats

Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)

Points positifs : Baisse progressive de la consommation énergétique dans le secteur tertiaire grâce aux rénovations. Développement d'infrastructures de mobilités douces.

Défis : Émissions de GES encore élevées liées aux déplacements urbains. Insuffisance de diversification des énergies renouvelables locales.

Communauté de Communes des Portes Sud Périgord (CCPSP)

Points positifs : Croissance des projets photovoltaïques et implication des acteurs locaux dans la transition énergétique.

Défis : Dépendance persistante au fioul domestique pour le chauffage. Difficultés d'accès aux services de mobilité adaptés au territoire rural.

Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP)

Points positifs : Potentiel significatif en production d'énergie renouvelable grâce aux barrages hydroélectriques et aux projets industriels de sobriété énergétique.

Défis : Émissions élevées dans le résidentiel et les transports. Faible rythme de rénovation énergétique des logements dispersés.

- Perspectives et recommandations pour le futur SCoT-AEC

- Accélérer la rénovation énergétique du bâti résidentiel

CAB : Étendre les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique aux logements collectifs et privés.

CCPSP et CCBDP : Mettre en place des aides ciblées pour remplacer les systèmes de chauffage au fioul et isoler les logements anciens.

- Renforcer une mobilité pragmatique et adaptée aux zones rurales

CCPSP et CCBDP : Développer des solutions souples et économiques comme le covoiturage de proximité structuré, l'autostop sécurisé (ex. : Rezo Pouce) et les véhicules partagés (flottes communales mutualisées). Mettre en place des services de transport à la demande ciblant les déplacements essentiels (marchés, santé, services administratifs).

CAB : Compléter les offres de transports urbains par des parkings relais connectés aux transports en commun, promouvoir l'usage de vélos électriques en libre-service pour les derniers kilomètres et les dispositifs d'autopartage pour les zones périphériques.

- Diversifier et développer les énergies renouvelables locales :

Valoriser les infrastructures hydroélectriques de la CCBDP dans une stratégie énergétique territoriale.

Favoriser les projets de solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics.

- Valoriser les ressources naturelles pour le stockage de carbone :

Planter des haies bocagères et favoriser l'agroforesterie pour compenser la faible couverture forestière.

Encourager les pratiques agricoles durables pour limiter les émissions et enrichir les sols en carbone.

- Réduire la précarité énergétique :

Déployer des dispositifs renforcés d'accompagnement à la rénovation des logements, ciblant les foyers modestes.

Promouvoir des matériaux biosourcés locaux pour des rénovations plus durables.

- Renforcer la coopération interterritoriale :

Mutualiser les projets de mobilité et d'efficacité énergétique à l'échelle des trois EPCI.

Créer des filières locales de valorisation des déchets organiques (méthanisation) et de production d'énergies renouvelables.

Ce bilan souligne des avancées significatives mais il met aussi en lumière des écarts persistants entre les objectifs du PCAET et les résultats atteints. Le futur SCoT-AEC devra capitaliser sur les atouts du territoire en matière de production d'énergie renouvelable, de gestion durable des ressources et d'adaptation des mobilités aux réalités rurales. La réussite de cette transition reposera sur la mobilisation conjointe des collectivités, des acteurs économiques et des citoyens.

M. CASTANG souligne que tous les territoires ne sont pas couverts par un PCAET : en Dordogne il y a le PCAET élaboré par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), mutualisé pour 65 % du territoire, et celui du SyCoTeB. Afin qu'un maximum de territoires puissent disposer du même niveau d'information, il suggère que Christophe ANDRES soit invité à participer aux réunions relatives à la Stratégie Bas carbone portée par le SDE 24. En effet, dans ce cadre, un dossier est en cours avec l'Europe et l'Etat pour financer 30 millions d'euros de travaux de rénovation de bâtiments publics, par le biais du programme ACTEE et du dispositif ELENA. Toutes les communes de Dordogne sont adhérentes au SDE 24 et pourront donc en bénéficier.

Par ailleurs, M. CASTANG signale que le Comité régional des énergies, créé par l'Etat, présidé par le Préfet de Région et le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, compte 45 membres mais seulement deux élus pour la Dordogne : le Président du SDE 24 et lui-même en tant que Président de l'Association des Maires Ruraux de Dordogne. Il déplore que cette instance dont les missions sont cruciales, ne comprenne qu'un petit nombre d'élus au regard de la représentation des services de l'Etat.

M. DELTEIL évoque le dernier courriel envoyé aux communes par le SDE 24 au sujet de la rénovation des bâtiments publics : il était demandé une délibération du conseil municipal au 1^{er} mars. Au regard de la complexité du programme, il ne pense pas être en capacité de proposer à son assemblée un vote avant cette date. Il souhaite des explications complémentaires et un éventuel décalage de cette date butoir.

M. CASTANG explique qu'il s'agit du programme ACTEE et du dispositif ELENA qui permettent de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics.

M. CAPURON ajoute que cette délibération doit cibler des bâtiments à rénover, sans engagement de réaliser les travaux.

M. CASTANG recommande enfin aux maires de veiller à ce que leurs représentants participent aux comités syndicaux du SDE 24 afin de disposer de toutes les informations disponibles, en particulier au sujet des financements existants ou à venir pour leurs projets.

5. AVIS DU BUREAU/DU PRESIDENT RELATIFS AUX DOCUMENTS OU ACTES D'URBANISME POUR INFORMATION

Avis rendus le 06/02/2025

➤ Demandeur : Direction Départementale des Territoires

projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque à Plaisance, lieu-dit "Les Fontenelles"

Avis défavorable en l'état du dossier pour :

- absence de démonstration des avantages concrets des panneaux photovoltaïques pour l'élevage ovin,
- nécessité de réduction significative de l'impact paysager et environnemental du projet par des mesures adaptées,
- nécessité d'inclure des garanties contractuelles et techniques pour pérenniser l'élevage ovin.

➤ Demandeur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Projet de construction de bâtiments pour une ligne de production de poudre pour munition à Bergerac

Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT et le Plan Climat

M. BORDENAVE souligne que 15 bâtiments sont d'ores et déjà construits. EURENCO recrute en moyenne 20 personnes par mois, sans difficulté.

6. CAUE : PRESENTATION DES PREDIAGNOSTICS ECOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT BERGERACOIS

M. DELTEIL expose que le CAUE de la Dordogne a réalisé en 2023 et 2024 des porter à connaissance appelés Pré-diagnostic écologiques intercommunaux, avec comme objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'état écologique des EPCI,
- Porter une ingénierie innovante à l'échelle locale,
- Sensibiliser et impliquer les acteurs et les citoyens,
- Faciliter l'engagement des élus vers une transition écologique favorable au développement de leur territoire.

Les pré-diagnostic écologiques réalisés sur le territoire du SCoT Bergeracois ont été présentés par le CAUE le 12 février à Bergerac. Ils peuvent être téléchargés pour chaque EPCI sur le site du CAUE, à l'adresse suivante :

<https://cauedordogne.com/prediagnostic-intercommunaux/>

C. ANDRES indique qu'il s'agit d'un porter à connaissance dont les éléments peuvent être mobilisés à l'appui de projets des collectivités. Les données pourront également être utiles dans le cadre de la révision du SCoT, notamment pour ajuster certains enjeux fixés par l'Etat ou pour en proposer de nouveaux.

7. INFORMATIONS

- **Ciné débat Aux Actes**

M. DELTEIL informe que, comme en 2024, il est prévu d'organiser, dans le cadre des rendez-vous « Aux actes ! », un ciné-débat le mercredi 19 mars à 20h30 à Eymet.

Le film retenu est « Paysan du ciel à la terre », (validé par la chambre d'agriculture) : Philippe, photographe aérien et fils de paysan, observe depuis son ULM les paysages agricoles évoluer depuis 25 ans.

Un phénomène particulier lui offre, paradoxalement, de superbes clichés : les coulées de boue.

Interpellé, il décide d'aller interroger les agriculteurs sur ce problème de plus en plus apparent, en particulier vu du ciel. Sur cette terre qui semble en perte de vie, il rencontre des agriculteurs qui vont le surprendre ! Soucieux de retrouver une terre vivante, ils font de leur mieux pour cultiver de manière respectueuse et innovante, chacun à leur façon. Philippe recueille ainsi les témoignages poignants de ces femmes et ces hommes investis, heureux d'être écoutés, et fiers d'être paysans.

Organisé en partenariat avec Ciné Passion, l'entrée est payante mais avec un tarif réduit pour tous à 5 €, la différence avec le tarif normal (7 €) sera prise en charge par le SyCoTeB.

- **Calendrier des réunions du comité syndical**

Jeudi 13 mars à 18h30

Jeudi 3 juillet à 18h30

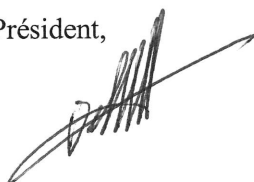
Jeudi 4 décembre à 18h30

- **AMI Life Biodiv France**

M. DELTEIL annonce que la candidature du SyCoTeB a été retenue.

A l'issue des échanges et après s'être assuré qu'il n'y avait plus de questions, M. le Président clôture la séance à 19h50.

Le Président,



Pascal DELTEIL

La secrétaire de séance,



Michelle DORANGE